

de la pêche, 81 navires hauturiers actifs ont réalisé 1 209 marées et débarqué 7 878 tonnes.

Concernant l'environnement, l'année 2025 a été historique avec la création de plus de 1 100 000 km² de nouvelles aires marines protégées, la reconnaissance internationale de Tainui Atea comme AMP, l'adoption du Schéma Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (STPGD) et la structuration de la politique publique de bien-être animal avec 4 900 animaux stérilisés. La DIREN a également réalisé un record de réintroduction de Partulas (7 162 spécimens).

Sur le plan de la bioSécurité, la DBS a mené plus de 28 000 contrôles aux frontières, arrêtonné 2 215 navires et aéronefs, et éradiqué le CTV (Citrus Tristeza Virus) de Nuku-Hiva, dernière île encore affectée.

Au titre de son activité en qualité d'administrateur des sociétés dans lesquelles le Pays détient des participations :

Le ministère exerce ses fonctions d'administrateur au sein de 6 entités, dont les résultats 2025 sont synthétisés ci-après :

Huilerie de Tahiti (HDT) — Malgré un niveau historiquement bas de production de coprah (5 684 t, - 6 %), la conjoncture internationale favorable (cours +54 %) a permis un CA net de 884 MF. L'intervention totale du Pays s'élève à 812 MF, en baisse de 17 %. Un programme d'investissement d'un milliard FCFP (2026-2029) est programmé pour renouveler l'outil industriel.

SEM Vaitama — Neuvième année consécutive de résultat bénéficiaire (140 MF, +14,6 %). Mise en service du nouvel émissaire PEHD de Taapuna (31 décembre 2025, 1 866 MF). La concession expire le 31 décembre 2026 ; le transfert du service à la commune de Punaauia constitue l'enjeu majeur de 2026.

Société du Port de Pêche de Papeete (S3P) — Premier résultat net positif depuis 4 ans (47 MF). Le redressement reste fragile ; la structure bilancielle nécessite un assainissement durable au cours de la DSP 2025-2029.

SAEM Abattoir de Tahiti — Reprise générale de l'activité d'abattage (+5,56 % de CA à 155 MF), tirée par les filières porcine (+6,45 %) et bovine (+3,79 %). Le déficit structurel persiste et appelle une revalorisation tarifaire et une diversification des prestations.

Syndicat Fenua Ma — 64 774 tonnes de déchets traités (+3,1 %), 5 040 tonnes collectées en recyclage (+3,4 %). La mise en oeuvre du STPGD structurera la gestion des déchets à l'horizon 2030. La consultation stratégique pour la délégation d'exploitation est prévue mi-2026.

Au titre des schémas directeurs pilotés :

7 schémas directeurs ou cadres stratégiques structurent l'action du ministère MPR à moyen et long terme. L'exercice 2025 a permis des avancées significatives sur plusieurs d'entre eux :

Schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 — En cours de mise en oeuvre active. +222 ha de lotissements agricoles depuis 2020. TAVIVAT et SATAAP en phase de déploiement opérationnel à partir de 2026.

Schéma directeur de la pêche hauturière (SDPH) — Évaluation externe finalisée en 2025. Un plan d'action pluriannuel est en préparation pour 2026-2030, en vue de renouveler la politique sectorielle.

Schéma directeur de l'aquaculture (SDA-PF) — Utilisé comme cadre de pilotage opérationnel. Un diagnostic actualisé est programmé en 2026, préalable à la rédaction du prochain schéma directeur (2027).

Schéma directeur de la pêche côtière et lagunaire (SDPCPL) — En cours d'élaboration avec 20 réunions internes en 2025. Concertation avec les acteurs prévue dès mai 2026 ; officialisation attendue fin 2026 — début 2027.

Tainui Atea — Aire marine gérée — Reconnaissance internationale obtenue à l'UNOC-3. Plus de 1 068 000 km² nouvellement classés, dont 900 000 km² en protection stricte. Gouvernance renforcée avec des comités consultatifs locaux dans chaque archipel.

STPGD — Schéma territorial de prévention et de gestion des déchets — Adopté par arrêté en septembre 2025. Budget estimé entre 41 et 53 milliards FCFP sur 10 ans. Premières actions engagées (études, ressourceries, communication plastiques).

Politique de l'eau 2021-2030 — Second plan d'actions 2026-2030 validé (71 actions, 10,6 Mds FCFP). Appui budgétaire UE de 3,7 Mds FCFP (2022-2027) ; 3e décaissement de 715,9 MF effectué en 2025.

En termes de perspectives, l'exercice 2026 sera déterminant sur plusieurs fronts. Le déploiement opérationnel des projets France 2030 (TAVIVAT, SATAAP), la livraison de la zone aquacole BIOMARINE-Faratea, le transfert du service d'assainissement collectif à la commune de Punaauia et la finalisation des schémas directeurs de la pêche côtière et lagunaire constitueront les jalons stratégiques prioritaires.

Face aux défis structurels que constituent la dépendance alimentaire, le déclin de la coprahculture, le vieillissement des filières de pêche côtière et le renforcement des exigences environnementales et biosanitaires, le ministère MPR s'engage à poursuivre une action intégrée, ambitieuse et territorialement équitable, au service de la souveraineté alimentaire et du développement durable de la Polynésie française.

1.1.8 Bilan ministériel du Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture (MEE)

Au titre du portefeuille de l'éducation

L'année 2025 marque une période charnière pour l'école polynésienne, engagée dans une transformation profonde fondée sur l'équité territoriale, l'ouverture culturelle et le renforcement des apprentissages. Les résultats présentent des

avancées majeures (généralisation du numérique éducatif, déploiement territorial de l'orientation, essor des dispositifs bilingues, continuité des transports scolaires, consolidation des internats), mais aussi des points de fragilité touchant en

particulier les fondamentaux du cycle 2, la voie professionnelle, et la capacité d'inclusion (AESH/ULIS).

Au regard des trois axes qui structurent la politique éducative de la Polynésie française, il en ressort :

- Une école pour tous soutenue par des moyens massifs pour l'équité mais fragilisée par la progression des non-retrouvés et la saturation des dispositifs d'inclusion ;
- Une école ouverte en forte progression, portée par le numérique, les langues polynésiennes et la territorialisation de l'orientation ; adapter le système éducatif aux spécificités culturelles, linguistiques et économiques du territoire
- Une école performante qui bénéficie de résultats solides au collège/lycée mais souffre d'un affaiblissement mesuré des fondamentaux et d'une vulnérabilité persistante en voie professionnelle.

A- Une école pour tous

En 2025, la priorité donnée à l'égalité réelle des chances s'est traduite par le renforcement des dispositifs d'équité (transport scolaire gratuit, dispositifs de proximité, accompagnement des élèves à besoins particuliers), la consolidation de la politique d'inclusion scolaire et la poursuite de l'expérimentation « Cycle 3 à l'école » dans les territoires éloignés. Dans un contexte de dispersion insulaire et de baisse démographique dans le premier degré, les moyens ont été recentrés sur la prévention des ruptures de parcours et le maintien d'une offre éducative équilibrée dans l'ensemble des archipels.

Principaux résultats

- Transports scolaires garantis pour 28 321 élèves/étudiants, malgré des perturbations aériennes compensées par des solutions maritimes. Coût global : ≈ 2,5 Mds FCFP.
- Aides financières : ~1,3 Md FCFP en bourses ; 103,2 M en fonds sociaux ; 120 M pour les couvertures sociales ; 83 M pour les associations sportives et culturelles.
- Inclusion : 82 % des élèves en situation de handicap accompagnés ; tension sur les ULIS (+14 %), 45 élèves en attente d'AESH à la rentrée 2025.
- Persévérance : progression préoccupante des non-retrouvés :
 - 5,07 % au collège ;
 - 6,52 % en 2nde GT ;
 - 12,32 % en 2nde professionnelle (zone critique) ; MPS : 135 élèves suivis, projection 150 ; renforcement des groupes de persévérance scolaire (GPS).
- Dispositif de prise en charge des élèves internes pendant les WE et les petites vacances : 399 M FCFP mobilisés pour les WEI/PLEI.

B- Une école performante

L'année confirme la priorité accordée aux apprentissages fondamentaux, particulièrement aux cycles 1 et 2. La généralisation des évaluations nationales du CP au CM2 a permis un pilotage pédagogique renforcé et une objectivation plus fine des fragilités, lesquelles révèlent une dégradation graduelle des performances entre le CP et le CM2. En réponse, plusieurs mesures structurantes ont été déployées : harmonisation des outils d'apprentissage de la lecture (Manuel

Piano), diffusion de la méthode Singapour en mathématiques et intensification de la formation continue. L'objectif demeure que chaque élève atteigne au minimum un diplôme de niveau 3.

Principaux résultats

- **Fondamentaux (1er degré) :**
 - Déclin progressif des acquis du CP au CM2 :
 - o Élèves "à besoin" → de ~10 % (CP) à ~30 % (CM2) ;
 - o Élèves "satisfaisants" → de ~67-76 % (CP) à ~39-42 % (CM2).
 - Indicateur CE2 2025 : 67,45 %, en baisse par rapport à 2024 (69,04 %).
 - Formation continue : taux de réalisation 70,78 % (avec une cible de 75 %).
 - Réponses mises en œuvre : Manuel Piano, Méthode Singapour, pilotage par les évaluations.
- **Diplomation (2nd degré) :**
 - DNB 78,20 % ;
 - Bac général 95,05 %, techno 89,92 %, BAC PRO 77,75 % ;
 - Abandons voie pro : 13,52 % en 2nde pro ; 23,45 % en 1re CAP ;
 - CAP 78,05 %, CPAP 100 %.
- **Enseignement supérieur court : accès STS 19,69 % ; réussite BTS 85,55 %.**

C- Une école ouverte

Dans la stratégie éducative de la Polynésie française, une école ouverte est un système éducatif qui ne reste pas centré uniquement sur les apprentissages scolaires classiques, mais qui s'ouvre vers :

- Le monde économique et professionnel : l'école développe des liens forts avec les secteurs professionnels du Pays pour mieux préparer les jeunes à l'emploi et à l'insertion professionnelle (campus des métiers et qualifications, formations adaptées aux besoins du marché du travail polynésien, passerelles renforcées entre école, lycée professionnel, entreprises et institutions.)
- La culture et l'identité polynésiennes : Une école ouverte intègre pleinement les langues polynésiennes, la culture, les pratiques traditionnelles, les valeurs locales, un bilinguisme maîtrisé : français ↔ reo tahiti / langues polynésiennes afin de renforcer les racines culturelles tout en s'ouvrant à l'extérieur.
- Le numérique et les nouvelles compétences : elle implique le développement des usages numériques éducatifs, la formation aux outils technologiques, et l'apprentissage des compétences nécessaires dans une économie en mutation afin de préparer au mieux les élèves aux technologies actuelles et futures.
- L'ouverture sur le monde : elle favorise aussi la connaissance d'autres cultures, les échanges inter-îles et internationaux, une compréhension globale des enjeux modernes (climat, technologies, mobilité, etc.).

Principaux résultats

- Dispositifs bilingues étendus à 17 écoles + 2 CJA ; 10 enseignants spécialisés ; ressources REO renforcées ; 17 M FCFP d'ouvrages océiens acquis ; développement d'un e-learning linguistique.

- Orientation : déploiement du PPO ; ouvertures de classes de 2nde à Moorea et Rangiroa ; poursuite du dispositif Cycle 3 à l'école (≈57,3 M).
- Numérique éducatif :
 - ENT généralisé à 100 % des écoles/CJA/EPL
 - 773 enseignants formés – 53 sessions
 - Investissement total : ≈ 25 M FCFP

- Module Présences implanté dans 53 écoles.

Cet axe est celui qui progresse le plus fortement. En effet, le numérique est désormais un outil systémique (assiduité, communication, pilotage local), les langues polynésiennes gagnent en structuration et en visibilité territoriale et l'orientation devient plus lisible et mieux territorialisée.

Au titre de la formation professionnelle

2025 a été une année de transition majeure pour le Centre des métiers d'art (CMA) :

- Suspension du directeur historique en avril 2025 ; intérim assuré par deux directions successives ;
- Suspension puis réintégration tardive du référent DNMADE ;
- Contrôle de la Chambre territoriale des comptes et avis défavorable de la commission de sécurité, entraînant une mise en demeure de mise en conformité.

Le fonctionnement du centre en a été profondément perturbé. Malgré ces perturbations, le CMA a réussi à maintenir les formations CPMA, BPMA et DNMADE, des effectifs stables, des résultats aux examens très satisfaisants et des partenariats actifs (Jeux du Pacifique 2027, FIFO), soutenant le rayonnement de l'établissement.

Plusieurs objectifs 2025 ont été réévalués pour des raisons structurelles :

- Afin de privilégier un site unique réhabilité, le projet de déplacement des DNMADE vers Paofai n'a pas été réalisé ;
- La convention avec le Port autonome pour la mise à disposition des 2 salles d'exposition au terminal de

croisière a été résiliée avec un recentrage sur les espaces internes ;

- Les études de faisabilité du futur CMA ont été engagées en 2025 (subvention du Pays de 7.7MF) ;
- Les travaux préparatoires à la sécurisation du site ont été entamés (diagnostics, priorisation des travaux de sécurité (électricité, incendie, stockage).

Ainsi, malgré une année difficile, le CMA a assuré ses missions essentielles.

L'année 2025 marque ainsi le passage d'une logique de gestion de crise à une stratégie claire de mise en conformité, réhabilitation et modernisation du centre.

Le GREPFOC a consolidé son rôle dans la formation continue, en atteignant largement ses objectifs de qualification et en maintenant des taux de réussite solides, tout en identifiant des axes d'amélioration en matière de pilotage qualité et de sécurité.

Ensemble, ces opérateurs contribuent à la montée en compétences des publics du territoire et à la valorisation des métiers artistiques et professionnels.

Au titre du portefeuille de la culture

L'année 2025 a été marquée par une intensification des politiques publiques en faveur de la culture et du patrimoine, confirmant leur rôle central dans la construction identitaire, la cohésion sociale et le rayonnement du Fenua. Les opérateurs culturels — la Direction de la culture et du patrimoine (DCP), le Musée de Tahiti et ses îles (MTI), Te Fare Tahiti Nui (TFTN) et le Conservatoire artistique de la Polynésie française (CAPF) — ont contribué à la mise en œuvre d'actions structurantes autour de la promotion de la culture et la conservation du patrimoine et la transmission des savoirs traditionnels.

A- La promotion de la culture

Le renforcement de la création, de la diffusion et de l'économie culturelle :

La Direction de la culture et du patrimoine a achevé les 14 actions structurantes de son projet de service, allant de la valorisation des sites culturels à la promotion des arts contemporains, en passant par la mise en place d'un cadre réglementaire pour les professions artistiques. Elle a également poursuivi ses actions de soutien : résidences artistiques, accompagnement associatif, financement de la création et de l'exportation.

Rayonnement culturel et événements majeurs :

TFTN a consolidé sa position d'opérateur culturel central du Pays en organisant les plus grands événements artistiques. : Heiva i Tahiti, Heiva Taure'a, Parau Ti'amā, Ta'upiti Ana'e, Hura Tapairu, FIFO, tout en soutenant les acteurs culturels privés via des partenariats et coréalisation.

Une coordination interinstitutionnelle s'est également structurée autour de la mobilisation des lieux de répétition pour les groupes engagés dans le Heiva.

La DCP a accompagné 19 événements culturels représentant 96 M FCFP, contribuant au rayonnement régional et international de la culture polynésienne.

La célébration institutionnelle de Matari'i i ni'a a marqué l'année, avec ateliers et lancement de la plateforme Varo Varo a Tii.

Le CAPF a signé une convention avec Kamehameha Schools : coopération académique et culturelle (répertoires, pédagogie, patrimoine immatériel).

Démocratisation culturelle et accès du public

La médiathèque (TFTN) a enregistré 38 364 visiteurs et une hausse des abonnements familiaux (+22 %).

Le programme Hors les murs a élargi l'accès à la lecture auprès des publics empêchés.

La plateforme Tahiti VOD compte 1 975 vidéos, enrichissant l'offre audiovisuelle du territoire.

Le CAPF a mis en œuvre plusieurs actions pour les 1933 élèves accueillis en son sein :

- Dispositifs gratuits pour 120 enfants défavorisés ;
- Extension des parcours scolaires culturels (CHAM-CHAD, S2TMD – 687 élèves) ;
- Renforcement du reo tahiti par un spécialiste dédié.

Ensemble, ces réalisations contribuent à un accès élargi à la culture, au renforcement des pratiques artistiques et à la valorisation de la diversité culturelle polynésienne.

B- La conservation du patrimoine et la transmission des savoirs traditionnels

Préservation des sites, collections et archives

La DCP a poursuivi un travail majeur de classement, restauration et sécurisation :

- Classement de 3 sites (Atimaono, Saintonge, Vaimai) ;
- Avancées sur les projets de gestion de Taputapuātea et des Marquises ;
- Restauration du marae Arahurahu ;
- Bilans sanitaires de plusieurs sites (Taravao, Vaiami).

Le MTI a :

- Poursuivi la réhabilitation des infrastructures (réhabilitation de la salle d'exposition temporaire et transformateur avec mise en place d'un café, études de faisabilité pour une extension de la salle d'exposition permanente par une aile d'art moderne et contemporaine qui se poursuivent en 2026 avec un démarrage des travaux en 2027...) ;
- Finalisé sa centrale solaire (18,7 M FCFP) ;
- Organisé la rotation d'œuvres avec le Musée du Quai Branly ;

Au titre des archives

Le Conseil d'État dans son avis n°408620 du 8 septembre 2025 a confirmé que le Pays et l'Etat sont responsables de ses propres archives, selon la domanialité publique et les compétences statutaires. Une délimitation des fonds mixtes a été fixée théoriquement au 6 septembre 1984, mais cela nécessite un réexamen. Le Conseil d'État a attribué à l'État la propriété des archives antérieures au 12 juillet 1977.

Une mission conjointe (SIAF – Haut-Commissariat – Pays) a été menée pour rationaliser la gestion des archives historiques de l'État conservées à Tīpaeru'i et identifier les documents éliminables.

Une nouvelle convention entre le Pays, l'Etat est en cours de rédaction pour la conservation, le traitement et le stockage des archives de l'Etat présent sur le territoire polynésien.

Les archives de souveraineté conservées aux ANOM restent inaccessibles aux Polynésiens, malgré les démarches du Pays pour en obtenir la consultation.

Au titre de la traduction et de l'interprétariat

Développement et consolidation du lexique en reo tahiti

- Traité 25 objets dans le cadre de la campagne de restauration.

La fréquentation du musée a progressé de +2,64 % en 2025.

Pérennisation et transmission des savoirs traditionnels

La DCP a renforcé son programme de :

- Collecte, de numérisation et de documentation du patrimoine immatériel ;
- De diffusion dans toutes les îles ;
- De publication d'ouvrages (Matari'i, légendes de Maupiti, Rangiroa, Mahina, etc.).

La plateforme Varo Varo a Tii, dotée d'environ 130 enregistrements issus des cinq archipels, constitue un outil majeur de sauvegarde de la mémoire orale.

Médiation culturelle et outils pédagogiques

Le MTI a renforcé ses outils de médiation :

- Panneaux trilingues ;
- Ateliers culturels ;
- Plateforme e reo ;
- Séances de contes et légendes.

Le CAPF a poursuivi son travail d'édition pédagogique (livrets d'ori tahiti, hīmene, percussions), contribuant à la transmission des savoirs traditionnels auprès des écoles et groupes culturels.

Conservation des collections

Des actions importantes ont été menées par le MTI :

- Restauration d'objets ethnographiques (8 restaurés, 17 dépoussiérés) ;
- Renouvellement de l'assurance des prêts (5 M FCFP) ;
- Travaux de conservation préventive (réfection de zones de quarantaine, ravalement de façades).

Le Service du patrimoine archivistique et audiovisuel (SPAA) poursuit ses missions essentielles de communication d'archives judiciaires et d'état civil pour les sorties d'indivision foncière et de mise en ligne des publications officielles sur les déclarations de propriété (tōmite).

Au titre de la conservation des archives, au niveau structurel notamment, les procédures de marché public ont retardé l'acquisition d'armoires frigorifiques spécialisées et de ventilateurs. Une action d'urgence a été menée pour remplacer la centrale de production de froid, devenue obsolète et coûteuse. Il faudra mettre dès 2026 moderniser les équipements de conservation et maîtriser les variations d'humidité pour sécuriser la conservation préventive.

En avril 2025, le service est pénalisé par le départ de la seule conservatrice de l'établissement. Il conviendra de recruter rapidement un nouveau conservateur du patrimoine archivistique.

Le Service de la traduction et de l'interprétariat (STI) contribue fortement à la création et à la normalisation

terminologique en reo tahiti au fil des traductions. En 2025, ce sont :

- 100 néologismes créés (objectif : 140), l'écart s'expliquant par la nature des dossiers, orientés davantage vers la recherche terminologique que vers la création pure ;
- Des pages traduites en nette progression : 974 pages (objectif : 800) ;
- Plus de 50 heures au total) d'interprétariat en reo tahiti.

Promotion du plurilinguisme et valorisation du reo maohi

Le STI a contribué à la promotion du reo maohi par :

- La poursuite du développement du clavier mobile mā'ohi, appuyé sur une base de 17 000 entrées ;
- Le développement et la diffusion de lexiques bilingues et trilingues (même si les ventes restent faibles) ;
- L'extension de l'affichage bilingue français / reo tahiti dans les espaces publics physiques et numériques.

Il y a une stabilisation des usages de l'application Reo (environ 10 000 utilisateurs réguliers, 100 000 consultations mensuelles).

2025 : prise en charge des besoins linguistiques liés aux conventions internationales, aux événements (Hōkūle'a, Heiva) et aux publications (supports Matari'i).

Au titre du portefeuille de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante

En partenariat avec l'Etat, le Pays a participé financièrement à l'extension de la bibliothèque qui a été livrée en fin d'année 2025 et à l'acquisition du mobilier pour un montant total de 257 millions de FCFP.

Par ailleurs, une subvention de 150 millions de FCFP a également été attribué à l'UPF pour l'extension de la résidence universitaire à 30 logements, toujours en partenariat avec l'Etat.

Le projet d'ouvrir un institut d'études politiques (IEP) du Pacifique en partenariat avec l'Université de la Polynésie française, l'Université de la Nouvelle Calédonie, Science Po

Lille et le réseau sciences po s'est poursuivi en 2025 pour une ouverture prévue à la prochaine rentrée scolaire.

En termes de soutien à la vie étudiante, la gratuité des transports scolaires a été maintenue en 2025 et des bourses supérieures ont été attribuées à 1078 étudiants pour un montant total de 449 millions de FCFP comme suit :

- 942 bourses sur critères sociaux pour un montant de 354 millions FCFP ;
- 85 bourses majorées pour un montant de 95.2 millions FCFP.

1.1.9 Bilan ministériel du Ministère de la santé en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée (MSP)

L'année 2025 a constitué, pour le ministère de la Santé en charge de la Prévention et de la Protection Sociale Généralisée, un exercice particulièrement dense sur le plan normatif et opérationnel.

Onze lois du pays ont été adoptées à l'Assemblée de la Polynésie française, traduisant les grandes orientations de la politique de santé conduite depuis le début de la mandature :

- La réforme de la prise en charge des longues maladies : Loi du pays n° 2025-19 du 11 juillet 2025 modifiant la délibération n° 74-22 du 14 février 1974 modifiée instituant un régime d'assurance maladie invalidité au profit des travailleurs salariés ;
- La transfusion sanguine : Loi du pays n° 2025-18 du 11 juillet 2025 portant modification de la loi du pays n° 2019-4 du 31 janvier 2019 relative à la transfusion sanguine ;
- Les protocoles de coopération entre professionnels de santé : Loi du pays n° 2025-17 du 11 juillet 2025 relative aux protocoles de coopération entre professionnels de santé ;
- Le statut des arata'i ora, guides de prévention et de promotion de la santé : Loi du pays n° 2025-31 du 13 octobre 2025 relative aux « arata'i ora » ;
- Les auxiliaires en pharmacie : Loi du pays n° 2025-30 du 13 octobre 2025 portant prolongation des mesures transitoires applicables aux auxiliaires en pharmacie ;
- La participation aux frais de cantine scolaire au titre des prestations familiales : Loi du pays n° 2025-33 du 21 octobre 2025 relative à la participation aux frais de cantine scolaire au titre des prestations familiales ;

- Le statut des établissements publics de santé : Loi du pays n° 2025-45 du 30 décembre 2025 relative aux établissements publics de santé ;
- Le dépistage des cancers gynécologiques : Loi du pays n° 2025-44 du 30 décembre 2025 portant modification de la délibération n° 2003-173 APF du 6 novembre 2003 instituant un dépistage gratuit des cancers gynécologiques ;
- La lutte contre le tabagisme : Loi du pays n° 2025-42 du 30 décembre 2025 relative à la lutte contre le tabagisme ;
- Les conditions d'affiliation au régime des non-salariés : Loi du pays n° 2026-1 du 8 janvier 2026 relative aux conditions d'affiliation au régime des non-salariés et au contrôle de leur respect ;
- La prime exceptionnelle au profit des retraités et des bénéficiaires du moni ru'au : Loi du pays n° 2025-6 du 15 mai 2025 portant institution d'une prime exceptionnelle pour les personnes bénéficiaires du régime de retraite des travailleurs salariés de la Polynésie française octroyée au titre de l'année 2024.

Sur le plan institutionnel, le nouveau Schéma de l'Organisation Sanitaire (SOS) 2026 - 2031, document stratégique pour les dix années à venir, a été transmis au Conseil économique, social, environnemental et culturel le 24 novembre 2025.

Au titre de la Direction de la santé

L'année 2025 a été marquée par d'importants investissements en faveur de l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. La livraison du Fare Ora de Mahaena, l'installation d'un mammographe à Hiva Oa et la remise en service du bloc